



agenda ...

Pour mémoire

12, 13 et 14 octobre :

Formation continue au contrôle des centres de sensibilisation à la sécurité routière des agents Inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR)

13 et 14 octobre :

Formation initiale des directeurs de centre organisant des stages de sensibilisation à la sécurité routière (Nevers)

Du 10 au 28 octobre :

Formation continue aux qualifications aux épreuves du permis de conduire des catégories C et D des agents inspecteurs et délégué au permis de conduire et à la sécurité routière

À venir

8 et 9 novembre :

Formation continue au module "harmonisation des pratiques d'évaluation groupe lourd" à destination des agents de la DDT 74

Du 14 au 30 novembre :

Formation continue aux qualifications aux épreuves du permis de conduire de la catégorie CE des agents inspecteurs et délégués au permis de conduire et à la sécurité routière

21, 22 et 23 novembre :

Formation continue au contrôle des centres de sensibilisation à la sécurité routière des agents Inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR)

8, 15, 22 et 29 novembre :

Formation continue des médecins chargés du contrôle médical des conducteurs (stages délocalisés)

Du 28 novembre au 1^{er} décembre :

Formation continue au module "harmonisation des pratiques d'évaluation B" à destination des agents des DDT 04 et 05

actualités ...

FORMATION CONTINUE DE LA FILIÈRE ÉDUCATION ROUTIÈRE

Contrôle des centres de sensibilisation à la sécurité routière

L'INSERR est chargé de la maîtrise d'œuvre de ce module pour le compte de la Délégation à la sécurité et à la circulation routières (DSCR). Une session s'est déroulée du 12 au 14 octobre dernier. L'enjeu de la formation est de former les inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière à réaliser des audits de qualité. Pour ce faire, les objectifs généraux sont les suivants :

- Savoir réaliser les contrôles de l'application du programme de formation et du respect des obligations administratives des CSSR ;
 - Savoir renseigner objectivement la grille audit.
- A ce jour, soixante agents ont été formés.

Qualification aux catégories groupe lourd du permis de conduire

Trente-deux agents, délégués et inspecteurs au permis de conduire et à la sécurité routière, ont entamé ce module le 10 octobre dernier pour être accrédité pour l'évaluation des candidats aux catégories "groupe lourd" du permis de conduire.

REMC

A la demande de la cellule "éducation routière" du nord, l'INSERR a organisé trois sessions de formation continue au référentiel pour une éducation à la mobilité citoyenne (REMC) à destination des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière. 48 agents y ont participé.

FORMATION CONTINUE "VÉHICULES ENDOMMAGÉS" (VE) DES EXPERTS AUTOMOBILES : LE CYCLE 2017 S'ACHÈVE

Dans le cadre de leur activité professionnelle, les experts automobiles sont soumis, conformément à l'arrêté du 26 juillet 2011 (JO du 31 juillet 2011), à une obligation annuelle de formation continue relative au contrôle des véhicules endommagés (VE).

Les deux dernières sessions se sont déroulées les 20 et 21 octobre derniers à Toulouse.

Au total, vingt sessions auront été organisées dont une à Montpellier. Plus de 300 experts y ont participé et ont ainsi validé leur qualification pour le contrôle des véhicules endommagés.



ORGANISATION DES CORRECTIONS DES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ DU BREVET D'APTITUDE À LA FORMATION DE MONITEURS (BAFM)

Du 17 au 20 octobre, douze correcteurs se sont réunis à l'INSERR pour corriger les copies des candidats inscrits aux épreuves du BAFM, session 2016.

112 candidats se sont présentés dans les sept centres d'examen qui accueillent les épreuves. Le jury d'admissibilité s'est réuni à Paris, le 27 octobre dernier.

RENOUVELLEMENT D'AGRÈMENT

Formation continue des animateurs de stages de sensibilisation à la sécurité routière

Un nouveau module "se former à l'utilisation du Photolangage®"

Une session est organisée les 30 novembre et 1^{er} décembre 2016 à Nevers.

Quelques places sont encore disponibles.

Pour plus de renseignements, consultez notre site Internet www.inserr.fr.



ECHOS

Directrice de la publication :
Carole DABRIGEON

Assistante Communication :
Nathalie VIDOT

Conception : HB Création

INSERR

122 Rue des Montapins
CS 20015 - 58028 NEVERS Cedex
Tél : 03.86.59.90.59
Fax : 03.86.59.53.82
www.inserr.fr

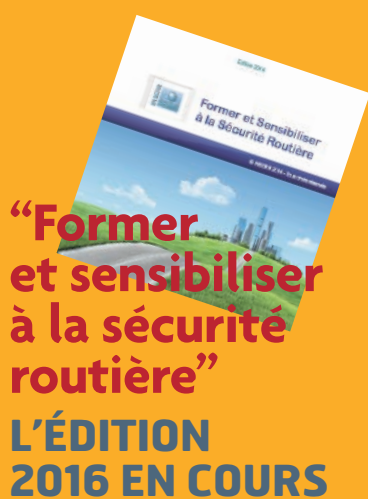
Rappel réglementaire

L'arrêté du 7 décembre 2015, paru au Journal officiel du 12 janvier 2016, fixe les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours d'accès au corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière et de la sécurité routière et du concours professionnel d'avancement au grade de 2^{ème} classe.

Les épreuves d'admissibilité et d'admission sont modifiées.

L'arrêté du 18 février 2016 autorise, au titre de l'année 2017, l'ouverture des concours d'accès aux corps et grades des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité et des délégués au permis de conduire et à la sécurité routière.

Pour plus de renseignements, consultez notre site Internet www.inserr.fr, onglet "examens et concours".



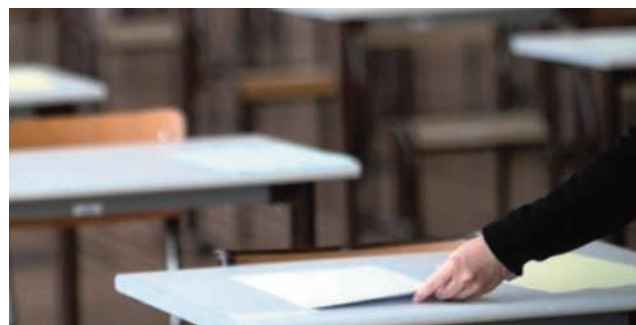
Ce support pédagogique, entièrement refondu en 2012, fait actuellement l'objet d'une mise à jour.

Une nouvelle version sera disponible au premier trimestre 2017.

Préparation à distance aux épreuves écrites des concours internes et examens professionnels de la filière "éducation routière"



L'INSERR est chargé d'organiser, pour le compte du ministère de l'Intérieur, les préparations aux épreuves écrites des concours internes et examens professionnels de catégorie A et B de la filière de la sécurité routière.



Concours interne d'accès au corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière (IPCSR)

Le concours interne comporte deux épreuves d'admissibilité à savoir :

- **Epreuve N°1** : la rédaction d'une note de synthèse à partir d'un dossier portant sur un sujet d'ordre général permettant de vérifier l'aptitude à la compréhension des textes ainsi que les capacités de synthèse et de rédaction des candidats.

- **Epreuve N°2** : des questions appelant des réponses courtes portant sur des notions élémentaires de droit public et du code de la route et de la sécurité routière.

La préparation a débuté le 14 octobre 2016.

Trois devoirs d'entraînement (comprenant chacun une épreuve de rédaction administrative et une épreuve de droit)

seront diffusés aux trente-deux agents inscrits.

Examen professionnel d'accès au grade d'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière de 2^{ème} classe

Suite à l'arrêté du 7 décembre 2015 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves des concours externe et interne d'accès au corps des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière et du concours professionnel d'avancement au grade de 2^{ème} classe, les épreuves sont modifiées dès la session 2017.

Cet examen professionnel comporte une épreuve unique d'admission à savoir la résolution d'un cas concret assorti de plusieurs questions destinées à mettre le candidat en situation professionnelle à partir d'un dossier documentaire portant sur un sujet d'ordre général relatif à la

prévention et à la sécurité routières.

La préparation a débuté le 20 septembre 2016. Deux devoirs d'entraînement seront diffusés aux quatre vingt douze agents IPCSR inscrits.

Concours interne d'accès au corps des délégués au permis de conduire et à la sécurité routière (DPCSR)

Le concours interne comporte deux épreuves d'admissibilité à savoir :

- **Epreuve N°1** : la rédaction d'une note administrative à partir d'un dossier portant sur un sujet relatif aux missions du ministère notamment chargé de la circulation et de la sécurité routières ;

- **Epreuve N°2** : réponse à des questions (de huit à dix) portant sur le droit constitutionnel et les institutions politiques, le droit administratif et les institutions administratives, le droit communautaire et le droit pénal.

L'INSERR est chargé d'organiser cette préparation à distance à l'épreuve écrite N°1 à savoir la note administrative. La préparation a débuté le 20 septembre dernier.

L'INSERR fournira trois devoirs de préparation aux 46 agents inscrits.